



Licenciement économique et grossesse

Par **2maeva2**, le **17/11/2009** à **14:59**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 2001 dans une société en liquidation judiciaire depuis 2007. Mon poste a été provisoirement maintenu pour les besoins de la liquidation, la liquidation devant encore se poursuivre pour encore bien 2 ans.

Le liquidateur m'a annoncé de manière informelle avoir prévu de me licencier à effet du 30/06/2010, ainsi il me convoquera pour l'entretien préalable au licenciement pour motif économique dans le mois d'avril 2010.

J'ai 30 ans et depuis de nombreux mois j'ai un projet de grossesse. je souhaiterais savoir si mon emploi sera maintenu le temps de ma grossesse, si je tombe enceinte entre maintenant et le 30/06/2010, sachant que je dois faire l'objet d'un licenciement économique justifié par la liquidation judiciaire de mon employeur?

Quelque soit votre réponse, mon projet de grossesse ne sera pas reporté, mais ça me permettra d'avoir une vision plus juste de ma situation en cas de grossesse.